



Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le

20 SEP. 2017

Ref: RD/NS

Monsieur le Ministre,

Cheer Nicolas,

Le transport de personnes par des tricycles à propulsion humaine ou à assistance électrique s'est développé significativement, et de manière de plus en plus agressive, sur une vaste zone autour du Champ de Mars.

Les chauffeurs profitent d'une clientèle importante, notamment étrangère, pour réajuster frauduleusement, en fin de tournée, leurs tarifs à la hausse, par des violences, des menaces et des intimidations jusqu'à l'obtention du paiement. Cette pratique, que nous pouvons qualifier d'escroquerie, nuit gravement à l'attractivité de Paris et en particulier des sites prestigieux du Champ de Mars et de la Tour Eiffel.

Par ailleurs, les conducteurs qui circulent sur un large périmètre autour du Champ de Mars diffusent de la musique à un volume sonore élevé avec leurs enceintes portatives. Les nuisances sonores sont importantes, et la gêne est quotidienne pour les riverains. Les conducteurs sont tous de la même nationalité et ont des comportements de « voyous » vis-à-vis d'autres conducteurs de nationalité différente. Ces comportements sont dignes de pratiques mafieuses.

Enfin, les infractions multiples au Code de la Route sont sources de danger pour les piétons : les tuk-tuks et vélo-taxis circulent sur les trottoirs, grillent les feux rouges et n'hésitent pas à emprunter les contre-allées du Champ de Mars, pourtant interdites à la circulation. La simple verbalisation de ces infractions est insuffisante. Les montants sont trop faibles eu égard aux revenus conséquents, et largement dissimulés, tirés de cette activité. De nombreux incidents sont survenus avec les riverains ou plus largement avec des Parisiens et des touristes.

.../...

Afin de mettre un terme au vide juridique autour de l'activité de transport de personnes par des véhicules sans moteur, un arrêté d'interdiction est nécessaire, dans l'attente d'une base légale plus « solide ». En effet, cette activité doit être impérativement règlementée afin d'empêcher ces dérives délictuelles voire criminelles.

Nous sommes à votre disposition pour contribuer à la rédaction de ces textes absolument nécessaires à la sécurité des biens et des personnes.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à l'examen de ce dossier et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Rachida DATI



Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition écologique,
des Transports et des Infrastructures
246 Boulevard Saint-Germain
75 007 Paris